

## Résumé

Les droits de la personne ont été intégrés à la politique étrangère du Canada de façon explicite vers la fin des années 1980, dans le cadre d'une approche en trois volets qui englobait également la bonne gouvernance et le développement démocratique. Nancy Thede affirme dans cette étude que, malgré l'importance que le Canada semblait ainsi attacher aux liens entre les droits fondamentaux et la promotion des valeurs démocratiques, ses politiques et ses programmes, tout comme ceux de la plupart des autres pays occidentaux, ne sont pas guidés par une interprétation stratégique de la nature de ces liens. Elle estime qu'en l'absence d'une théorie relative aux rapports dynamiques entre les droits et le développement démocratique, les activités visant à promouvoir la démocratie n'accordent pas aux droits l'importance nécessaire pour renforcer cette dernière. L'auteure propose une approche de la démocratie qui repose sur le renforcement des droits de la personne et des institutions démocratiques. Elle soutient que pour être efficaces, les activités à l'appui de la démocratie doivent être guidées par une approche théorique de ce genre.

D'après Nancy Thede, un deuxième aspect problématique de la politique actuelle, d'ailleurs relié au premier, tient à l'approche sélective adoptée par le gouvernement canadien envers les droits de la personne. Elle précise que, bien que le Canada ait pris un engagement international envers certains droits fondamentaux en signant le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, il s'est généralement montré hostile aux tentatives de la communauté internationale en vue d'attacher plus d'importance à la reconnaissance et à la mise en œuvre des droits économiques et sociaux. Or, l'une des principales carences des nouvelles démocraties est précisément le fait que ces droits y sont peu institutionnalisés. Du point de vue de la promotion des valeurs démocratiques, un appui inconditionnel à la mise en place et au respect de ces droits devrait donc avoir un caractère de priorité élevée. Bien que le Canada ne soit pas seul à cet égard — de nombreux autres gouvernements occidentaux ont adopté la même attitude —, les pays nordiques ont montré qu'il est possible, même dans le cadre d'un modèle de démocratie libérale, d'appuyer davantage les droits économiques et sociaux.

L'auteure se penche également sur les rôles que jouent Affaires étrangères Canada et l'Agence canadienne de développement international (ACDI) dans les politiques et les programmes touchant à la promotion des droits de la personne et de la démocratie. Un seul programme de l'ACDI s'inspire d'une approche centrée sur les droits. Bien qu'il n'ait qu'une importance marginale, il a valeur d'exemple et montre qu'une telle approche est réalisable. L'étude indique égale-

ment que le ministère des Affaires étrangères s'est toujours montré réticent à appuyer les instruments des droits de la personne qui visent à protéger les droits économiques et sociaux ou qui encouragent le respect de ces droits. Cette réticence à faire respecter les droits fondamentaux semble également se retrouver dans l'attitude envers les nouveaux instruments proposés pour la protection des droits civils et politiques, comme le manifeste notamment le débat actuel sur les droits transversaux, tel le droit à la démocratie et à la communication.

L'auteure estime que les carences de l'approche adoptée par le Canada envers les droits de la personne dans le cadre de ses politiques et programmes de promotion de la démocratie ont pour effet d'affaiblir l'impact éventuel de son action. Une des priorités de la reformulation de la politique internationale devrait être de revoir et remettre en question ces deux problèmes centraux pour la promotion de la démocratie par le Canada.